

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 8

OBJET :

**CONTRAT DE VILLE
2024-2030**

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 25 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Mickaël
MESNIL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Fleur
GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlene
RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme
Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET,
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD,

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Contrat de ville, institué par la loi n°23014-173 du 21 février
2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est
devenu le cadre d'action de la politique de la ville ; il énonce les
moyens de droit commun mis en œuvre dans les quartiers par
les différents signataires, la place nécessairement donnée aux
habitants dans la gouvernance, les axes et thématiques
transversaux à valoriser.

Les Contrats de ville, conclus pour la période 2015-2020 et
prorogés par deux fois, sont arrivés à expiration le 31 décembre
2023.

En juin 2023, le Président de la République a lancé la
dynamique « Engagements Quartiers 2030 » qui vise à poser un
nouveau cadre, plus près des besoins effectifs de chaque
quartier prioritaire.

Ce nouveau cadre se décline en deux grandes phases :

- une rénovation globale de la géographie prioritaire métropolitaine, visant à prendre en compte les évolutions des territoires – nombre d’habitants, évolution du niveau de vie, prise en compte des équipements... ;
- de nouveaux Contrats de ville courant jusqu’en 2030, avec un temps d’évaluation prévu à mi-parcours.

Le comité interministériel des villes d’octobre 2023 sous la présidence de la première ministre, a également rappelé les ambitions du plan Quartiers 2030.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l’élaboration des Contrats de ville 2024-2030 précise les modalités calendaires et méthodologiques d’élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des Contrats de ville dans les départements métropolitains :

- prolongation de la concertation citoyenne jusqu’à la fin octobre 2023 et engagement de la négociation des nouveaux Contrats de ville d’ici début novembre 2023 ;
- définition des grandes priorités des nouveaux Contrats de ville à l’échelle intercommunale et finalisation du contenu du Contrat de ville selon la stratégie de réponses aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d’ici le 31 mars 2024 ;
- articulation renforcée des Contrats de ville avec les autres stratégies locales ;
- intégration d’un volet investissement dans les Contrats de ville et mobilisation d’acteurs privés ;
- financement majoritaire par voie de convention pluriannuelles d’objectifs.

Ce nouveau cycle de contractualisation s’appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023. Il doit constituer le nouveau cadre de déploiement de stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l’échelle de chaque territoire en lien avec les habitants.

Le QPV de la Madeleine est inscrit dans les quartiers < potentiellement sortants > du fait de sa population recensée au 1er janvier 2018 à 1 118 habitants. Avec son contour actuel, la population de ce quartier serait donc très proche de la limite des 1000 habitants.

Un travail a été mené avec les services de l’Etat afin de définir les nouveaux contours du quartier prioritaire. Ainsi le nouveau quartier prioritaire est nommé quartier La Madeleine – Maréchal Leclerc et totalise 1200 habitants.

L'évaluation finale et la concertation ont dégagé les objectifs stratégiques du Contrat de ville suivant :

La cohésion sociale :

- Parentalité / Adolescents
Objectif opérationnel 1 : Les partenariats
Objectif opérationnel 2 : Les espaces conviviaux
Objectif opérationnel 3 : Liens scolaire / parentalité
Objectif opérationnel 4 : L'accueil des nouvelles familles
- La santé :
Objectif opérationnel 5 : Actions de prévention
Objectif opérationnel 6 : Espaces accueil santé

Le développement économique, emploi et insertion

- Développer, adapter et mutualiser l'offre de mobilité :
Objectif opérationnel 1 : Mobilité
Objectif opérationnel 2 : Améliorer la communication sur les actions mises en œuvre par les acteurs de l'insertion et systématiser l'aller-vers
Objectif opérationnel 3 : Travailler sur le savoir-être

Le cadre de vie :

- Objectif opérationnel 1 : Renforcer la présence humaine sur l'ensemble des champs
- Objectif opérationnel 2 : Prévention globale, inter partenariale et sur le long terme, en ciblant prioritairement les plus jeunes
- Objectif opérationnel 3 : Répression des comportements qui nuisent au cadre de vie et au vivre-ensemble.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE,
Mme CLOUCHÉ, M. RONDEL, M. CAILLOT et Mme LE BLÉVEC)
et M. LATINIER qui a déclaré ne pas prendre part au vote,***

➤ *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de ville 2024-2030.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

**POLITIQUE DE LA VILLE
L'AIGLE**

Quartier de La Madeleine – Maréchal Leclerc



**CONTRAT DE VILLE
2024-2030**

Sommaire

PREAMBULE	2
CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE	3
INTRODUCTION.....	3
CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE.....	3
GOVERNANCE	4
PARTICIPATION CITOYENNE	6
I. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONCERTATION	8
A. ÉVALUATION FINALE	8
1) Les engagements de la collectivité	8
2) L'activité socio-économique sur le quartier	8
3) L'enveloppe BOP 147.....	8
4) Nombreuses actions aux services du Quartier Politique de la Ville.....	9
5) La vision des acteurs concernant la programmation de l'appel à projets.....	9
B. LA CONCERTATION	9
1) Identification des répondants	10
2) Les attentes des habitants	10
II. LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	12
A. LE CONTEXTE	12
1) Le seuil de pauvreté.....	12
2) Les données fiscales.....	12
3) Méthode retenue.....	12
B. LES PREMIERS CHIFFRES	14
1) Le Patrimoine	14
2) Occupation sociale du patrimoine en QPV	15
III. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE	16
A. COHESION SOCIALE	16
1) CONSTAT.....	16
2) OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS.....	17
3) LE POLE ANIMATION.....	18
4) LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT.....	18
B. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION	19
1) Constat.....	19
2) Objectifs stratégiques et opérationnels.....	19
3) Les engagements de l'État.....	20
4) Les engagements des collectivités.....	20
5) Les engagements de la Mission Locale.....	21
C. CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ	22
1) Constat.....	22
2) Objectifs stratégiques et opérationnels.....	22
3) Les engagements de l'État.....	23
4) Les engagements des collectivités.....	23

PRÉAMBULE

La politique de la ville constitue une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités locales et l'ensemble des services publics, dans l'objectif d'assurer l'égalité républicaine, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs agglomérations, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se déploie sur des territoires urbains dits « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par une population qui vit majoritairement sous le seuil de bas revenus.

Le contrat de ville, institué par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est devenu le cadre d'action de la politique de la ville : il énonce les moyens de droit commun mis en œuvre dans les quartiers par les différents signataires, la place nécessairement donnée aux habitants dans la gouvernance, les axes et thématiques transversaux à valoriser.

Les contrats de ville, conclus pour la période 2015-2020 et prorogés par deux fois, sont arrivés à expiration le 31 décembre 2023. En juin 2023, le Président de la République a lancé la dynamique « Engagements Quartiers 2030 » qui vise à donner un nouvel élan, plus près des besoins effectifs de chaque quartier prioritaire.

Ce nouveau cadre se décline en deux grandes phases :

- une rénovation globale de la géographie prioritaire métropolitaine, visant à prendre en compte les évolutions des territoires – nombre d'habitants, évolution du niveau de vie, prise en compte des équipements ;
- de nouveaux contrats de ville courant jusqu'en 2030, avec un temps d'évaluation prévu à mi-parcours.

Les démarches d'évaluation des contrats de ville 2015/2023 constituent l'un des axes majeurs de cette nouvelle contractualisation.

Autre axe primordial, l'expression par les habitants de leurs besoins et de leurs attentes pour leur quartier, qui a fait l'objet dans l'ensemble du département de concertations citoyennes riches d'enseignements. Enfin, le comité interministériel des villes qui s'est réuni en octobre 2023 sous la présidence de la Première ministre, rappelle les ambitions du plan Quartiers 2030 :

- **Passer d'une logique réparatrice à une logique émancipatrice, en renforçant les dispositifs éducatifs et plus particulièrement le réseau des cités éducatives, en œuvrant en faveur du plein emploi et l'entrepreneuriat dans les quartiers ;**
- **Engager la transition écologique des quartiers ;**
- **Renforcer l'accès aux services publics et au droit commun.**

CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Introduction

Le quartier de La Madeleine, à L'Aigle, est entré en géographie prioritaire suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le Contrat de Ville de L'Aigle a été signé le 3 juillet 2015 pour une durée de cinq ans (2015-2020). En co-signant ce contrat, les différents acteurs (Ville, État, Communauté de Communes des Pays de L'Aigle...) se sont alors engagés sur trois piliers :

- **La cohésion sociale** : accès aux droits, santé, éducation, jeunesse, sport, culture, sûreté, lien social, solidarité,
- **Le développement de l'économie et de l'emploi** : accès à l'emploi, formation, création d'entreprise, attractivité économique,
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** : rénovation urbaine, développement durable, gestion urbaine de proximité, mobilité,

En 2017 une évaluation à mi-parcours du contrat de ville a été réalisée. Le 30 octobre 2019, le protocole d'engagements réciproques et renforcés a été signé, sous forme d'avenant au contrat de ville. Ce protocole a permis de proroger ledit contrat, de recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs, de clarifier les objectifs et de réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant le Conseil Citoyen.

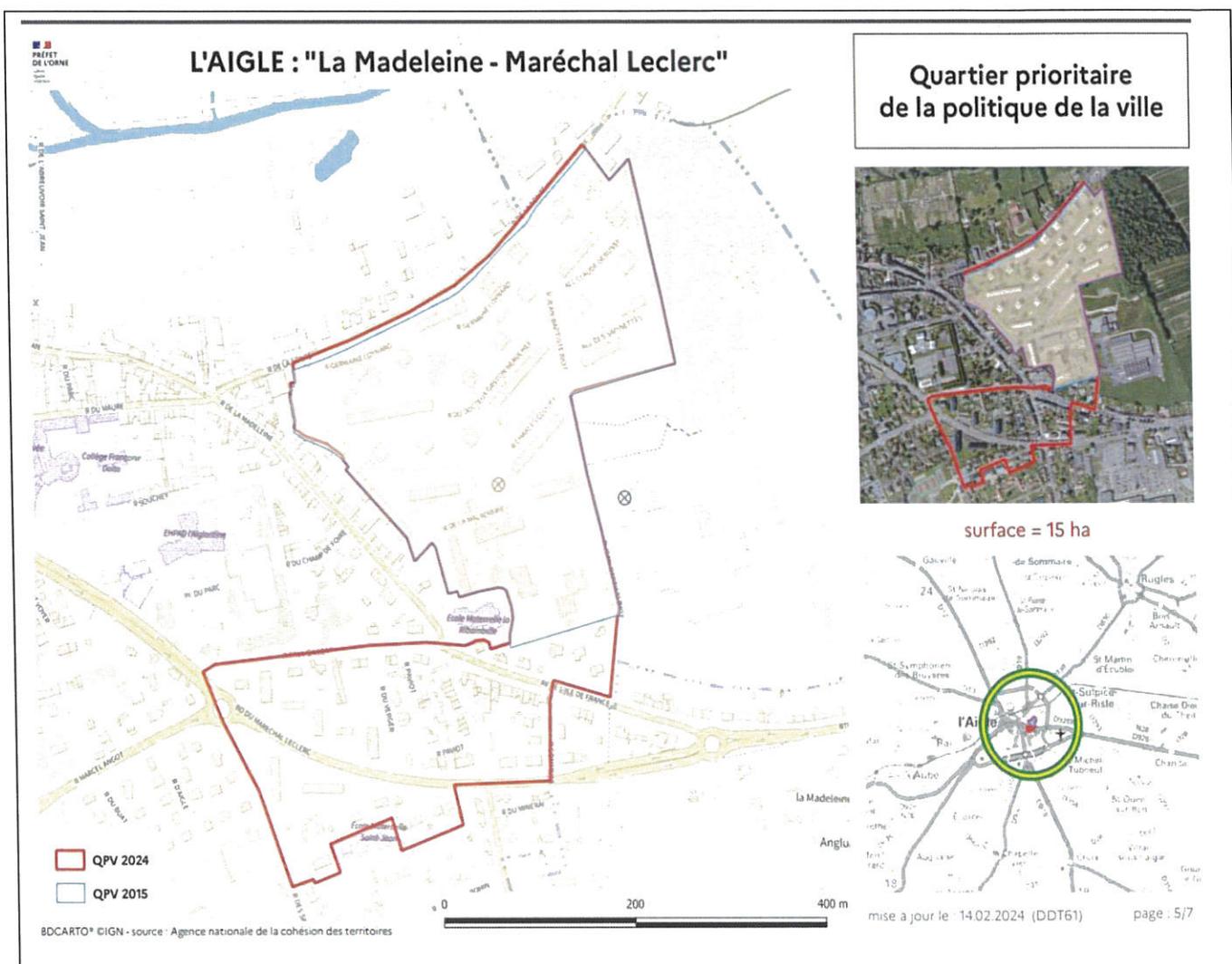
Le zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les contrats de ville ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi de finances 2022.

Cadrage méthodologique

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains :

- Prolongation de la concertation citoyenne jusqu'à la fin octobre 2023 et engagement de la négociation des nouveaux contrats de ville d'ici début novembre 2023 ;
- Définition des grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale et finalisation du contenu du contrat de ville selon la stratégie de réponses aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d'ici le 31 mars 2024 ;
- Articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales ;
- Intégration d'un volet investissement dans les contrats de ville et mobilisation d'acteurs privés ; - Financement majoritaire par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret N°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret N°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaire de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Il doit constituer le nouveau cadre de déploiement de stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle de chaque territoire en lien avec les habitants.



GOVERNANCE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité. A ce titre, les signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser le droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Les signataires du contrat de ville doivent être présents ou représentés lors des comités de pilotage et des comités techniques afin de dresser le bilan et les perspectives au regard de leurs engagements.

La politique de la ville est une politique partenariale. Cela se traduit par le nombre de signataires du Contrat de Ville, et par sa logique même à travers la mobilisation du droit commun en amont des crédits spécifiques à la politique de la ville.

Ce partenariat permet d'instaurer une relation de confiance autour d'un langage commun partagé. De fait, les signataires du Contrat de Ville sont majoritairement présents ou représentés lors des comités de pilotage et des comités techniques.

Le Comité de Pilotage (COPIL) est co-présidé par le Préfet ou son représentant, le Maire de L'Aigle ou son représentant, et le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle ou son représentant.

La composition du comité de pilotage :

- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Le Président du Conseil départemental de l'Orne ou son représentant,
- Le Procureur de La République du Tribunal judiciaire d'Alençon ou son représentant,
- Le Directeur Général d'Orne Habitat ou son représentant,
- Le Directeur Général de la société LOGISSIA ou son représentant,
- Le Directeur Régional de BPI France
- Le Directeur Territorial de France Travail ou son représentant,
- Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ou son représentant,
- Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne
- Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie ou son représentant,
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Porte de Normandie ou son représentant,
- Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne,
- L'agence d'habitat social Logissia
- L'agence d'habitat social Orne Habitat
- France Travail L'Aigle Mortagne-au-Perche
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie
- Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) des Pays de L'Aigle
- Deux représentants des membres du conseil citoyen,

Le **Comité Technique (COTECH)** est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est coanimé par le chargé de missions politique de la ville de la mairie de L'Aigle et par les services de l'État en charge de la politique de la ville : Délégué du Préfet, Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). Il est composé des membres suivants :

- Du Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche,
- Du ou de la délégué(e) du Préfet,
- Du chargé de missions Politique de la ville de la mairie de L'Aigle
- Des services de la communauté de communes des Pays de L'Aigle
- Les services de la DDETSPP de l'Orne
- Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Basse-Normandie
- Les services de la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale (DSDEN),
- Les services du Conseil Régional de Basse-Normandie
- Les services de la Direction départementale des territoires de L'Orne
- Les services de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- Les services du Conseil départemental de l'Orne
- Les services du Comité départemental Olympique et Sportif de l'Orne,
- Le Tribunal judiciaire d'Alençon
- La CAF de l'Orne
- L'agence d'habitat social LOGISSIA
- L'agence d'habitat social Orne Habitat
- France Travail L'Aigle Mortagne-au-Perche
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie
- Deux représentants des membres du conseil citoyen,

D'autres instances sont également programmées régulièrement, comme la séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ou les comités de gestion urbaine de proximité (GUP) permettant d'orienter les actions valorisables dans le cas de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ou encore le comité de pilotage du contrat de sécurité intégré de la ville de L'Aigle.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est une pratique démocratique qui consiste à associer les habitants au processus de réflexion, de décision et de mise en œuvre.

Ces démarches participatives sont un moyen d'impliquer les habitants dans la construction de projets, de politiques publiques, en tenant compte de la diversité de leurs opinions et de leurs attentes.

La participation citoyenne est un véritable outil dont il est indispensable de se saisir. Elle doit être organisée et coordonnée.

La démocratie participative peut prendre plusieurs formes, en fonction du sujet abordé : une consultation en ligne, un atelier thématique, une conférence de citoyens... ou une combinaison de ces modalités.

Concrètement, participer à une concertation, c'est apporter son regard ou son expertise d'usage sur un sujet, exprimer et confronter ses convictions, construire un diagnostic partagé et des solutions communes.

Les habitants sont concernés par le contrat de ville, les axes définis tels que la santé, la sécurité, l'éducation, ont un impact sur leur vie quotidienne. Sans être spécialiste des questions en débat, chacun peut expliquer ce qui lui semble nécessaire ou souhaitable. Grâce au travail du service politique de la ville, chacun pourra proposer des solutions nouvelles ou suggérer des changements.

FOCUS SUR LE CONSEIL CITOYEN

Durant le contrat de ville précédent, le Conseil citoyen de la Madeleine a été créé par des habitants du quartier avec un statut associatif. Le Conseil citoyen, malgré sa mobilisation, a rencontré des difficultés à mobiliser les habitants et à stabiliser ses membres. Néanmoins, les membres du Conseil citoyen ont développé des actions et des projets d'animation afin de se faire connaître et attirer ainsi de nouveaux membres.

Durant l'année 2023, l'équipe en place a travaillé avec les partenaires locaux du contrat de ville. Le choix a été fait de modifier la gouvernance passant d'un bureau (Président, trésorier et secrétaire) à une gouvernance collégiale, avec un représentant légal (qui est aussi le trésorier). Ainsi les membres espèrent rééquilibrer la charge sur chaque membre du collège et ne pas laisser seul le Président porter le rôle du conseil citoyen.

Un travail sur la communication et l'identification du conseil citoyen a été mis en place avec succès. Une page Facebook a été créée et réunit aujourd'hui plus de 150 abonnés. Un mini-journal trimestriel a également été lancé et distribué à tous les habitants.

Aujourd'hui le travail de restructuration porte ses fruits, l'équipe dirigeante est stabilisée et le nombre de membres en augmentation.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE L'AIGLE

La ville a conscience de la fragilité du conseil citoyen et apporte son soutien au travers de l'accompagnement par la chargée de missions politique de la ville. De plus, en parallèle du suivi et de l'accompagnement du conseil citoyen, la collectivité organise des concertations habitants de manière régulière. L'idéal serait une par an afin de réajuster les actions et projets du contrat de ville.

Pour encourager l'expression citoyenne, la ville s'engage à :

- Maintenir les postes d'adultes-relais qui seront directement au contact de la population sur site,
- Mener à bien, aux côtés de la communauté de communes, le projet de rénovation urbaine en favorisant la création de lieux de sociabilisation et de convivialité sur le quartier : square, jeux pour enfants, city-stade, abords des commerces,

- Encourager, accompagner l'organisation de fêtes de proximité ou de rencontres thématiques régulières (ateliers fleurissement, musique, peinture...),
- Engager une réflexion sur la création d'outils de recensement d'idées ou besoins (sondage, boîtes à idées, brainstorming, portage de parole etc.),
- Permettre des rencontres programmées : tantôt les élus se déplacent au local du conseil citoyen (« on vient vers les habitants, dans leur quartier »), tantôt les membres du conseil citoyen sont reçus à la mairie (« les élus ouvrent les portes de la collectivité pour écouter les habitants du quartier »),
- Elargir le Conseil Citoyen au nouveau périmètre du QPV La Madeleine-Maréchal Leclerc.

Le conseil citoyen participe aux instances de la politique de la ville et au suivi des actions liées au contrat de ville avec les partenaires locaux (ville, Communauté de Communes, services de l'État, CIAS, bailleurs sociaux, etc.) et est associé aux réunions préparatoires et aux études de projets en lien avec le quartier.

I. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONCERTATION

A. Évaluation finale

1) Les engagements de la collectivité

Dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés, la collectivité a tenu ses engagements concernant :

- **La sécurité / prévention des troubles à l'ordre public**
 - contrôles plus fréquents de la gendarmerie et de la police municipale
 - réunion en formation plénière du CLSPD
 - **Le logement et cadre de vie :**
 - projet ANRU (la convention NPNRU a été signée le 3 décembre 2020) piloté par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle en partenariat avec la Ville de L'Aigle.
 - **Le renforcement du lien social**
 - le renouvellement du conseil citoyen a été effectué en 2021
 - recrutement d'un deuxième agent dans le cadre du dispositif adulte-relais
 - **L'emploi et insertion professionnelle :**
 - maintien de la navette urbaine
 - communication sur les formations et sur les métiers qui recrutent par le biais des médiatrices
- Ces actions sont à poursuivre avec une attention particulière notamment sur l'emploi et insertion professionnelle.**

2) L'activité socio-économique sur le quartier

Concernant les services de proximité, le quartier dispose d'un pôle d'animation sociale (comprenant notamment un espace public numérique) et d'une école maternelle (en limite du QPV). Depuis 2014, de nombreuses activités sont proposées au sein du pôle animation sociale. Cependant, malgré une communication régulière des médiatrices, ce lieu reste majoritairement fréquenté par des habitués. Il semble difficile de donner envie aux habitants de sortir de chez eux et de se rencontrer. La reconfiguration du Pôle animation sociale, dans le cadre du projet de renouvellement urbain (ouverture de l'établissement sur le quartier, développement de nouvelles activités...) devrait impulser de nouveaux usages et inciter davantage les habitants du quartier à s'approprier ce lieu.

L'offre commerciale est inexistante sur La Madeleine. Cependant, rue de la Madeleine et avenue Île-de-France, des commerces sont présents : une pharmacie, une boulangerie, une auto-école, une supérette, un bar-tabac. Il est à noter que le quartier est proche d'un centre commercial et du centre-ville (10 minutes à pied) qui disposent d'une offre importante.

Depuis 2019, la structure France Services est installée au sein de la commune. Pour faciliter l'accessibilité des habitants du quartier à l'ensemble des ressources de la ville, la collectivité a mis en place une navette urbaine le mardi matin.

3) L'enveloppe BOP 147

L'État alloue une enveloppe de crédits spécifiques aux actions politique de la ville dans le cadre de l'appel à projets organisé annuellement depuis 2015 par la Ville de L'Aigle et l'État. Cette enveloppe était d'un montant de 37 000 euros en 2015. Depuis 2019, l'enveloppe s'est stabilisée à 45 000 euros. Les actions doivent correspondre aux objectifs stratégiques du plan d'actions. Depuis la crise sanitaire du COVID-19, des opérations spécifiques mises en œuvre par l'État sont venues appuyer des projets dans le cadre des «

quartiers d'été », « quartiers d'automne » ou encore « quartiers solidaires ». Les actions subventionnées doivent de manière significative bénéficier aux habitants du quartier. Chaque année les actions sont réévaluées, sauf celles qui bénéficient d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Les actions subventionnées au titre de la politique de la ville ont permis de répondre aux besoins des habitants du quartier prioritaire.

4) Nombreuses actions aux services du Quartier Politique de la Ville

Depuis 2015, ce sont près de 200 projets déposés dans le cadre de l'appel à projets et 139 actions subventionnées par la Politique de la ville. Parmi elles, cinq ont bénéficié d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

En moyenne, chaque année, 8 nouveaux projets sont financés et 10 actions sont renouvelées. Cela met en évidence la participation active des différentes structures dans le cadre des appels à projets de la politique de la ville. Il est à noter que la plupart des actions ciblent plusieurs thématiques, pouvant correspondre à différents objectifs stratégiques et enjeux. De même, de nombreuses actions se réfèrent à un ou plusieurs axes transversaux, à l'instar de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations, des valeurs de la République et de la citoyenneté. L'axe « égalité femme-homme » est un enjeu fort pris en compte. Ces actions correspondaient aux objectifs stratégiques du plan d'actions. En moyenne, ce ne sont pas moins de 22 projets qui sont déposés par une dizaine de porteurs.

Pour répondre aux engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes les actions sont évaluées à l'aide d'une grille visant à en apprécier la prise en compte. Lorsqu'une action est reconduite, un bilan financier et qualitatif doit être transmis.

5) La vision des acteurs concernant la programmation de l'appel à projets

Selon les partenaires, la méthodologie des appels à projets est lourde et peu intuitive. Il y a une nécessité à former les bénévoles associatifs à la transmission numérique des demandes de subventions.

La mobilisation des projets a permis de renforcer les axes suivants : sport, social et culturel. Cependant, le pilier « cadre de vie » a été peu mobilisé, probablement du fait d'un projet de rénovation urbaine en cours. Les actions dans le cadre des appels à projets ont permis aux habitants de se réunir, de renforcer la convivialité et le lien social d'autant plus dans une période marquée par de multiples crises.

Les partenaires ont souligné le rôle du Conseil Citoyen dans la réussite des projets à travers la communication et la sensibilisation auprès des habitants.

B. La concertation

La concertation « Quartiers 2030 : Vos projets pour les quartiers », lancée en mai 2023, avait pour ambition de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être acteurs de l'élaboration des futurs contrats de ville.

Deux modalités de participation étaient possibles :

- Des rencontres tenues dans les différents quartiers ;
- Un questionnaire en ligne via la plateforme « Quartiers 2030 ».

L'état a souhaité élargir cette concertation jusqu'au 31 octobre 2023.

Le service politique de la ville de L'Aigle a organisé une réunion publique au Pôle Animation Sociale de la Madeleine. Ainsi le 16 juin 2023, les habitants et les partenaires ont été invités à venir s'exprimer sur leurs attentes.

Les habitants ont répondu présent, et plus de 60 personnes, habitants et professionnels, étaient réunies.

En parallèle, les médiateurs ont fait du porte à porte afin de donner à chaque habitant la possibilité de s'exprimer sur ses besoins.

Au total plus de 180 personnes ont pu s'exprimer sur les envies, les besoins concernant le quartier.

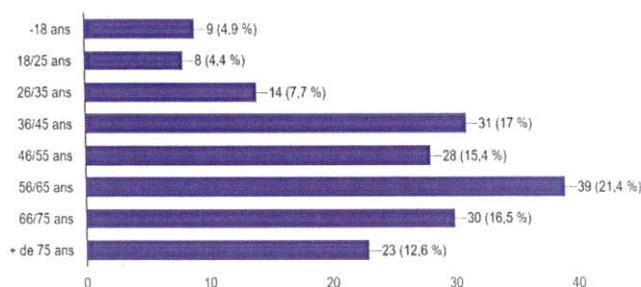
1) Identification des répondants

Sur les 182 réponses, nous avons pu recueillir l'avis de 6 partenaires.

Il est important de noter que toutes les tranches d'âges sont représentées même si la plus présente lors de la concertation a été les 56/65ans.

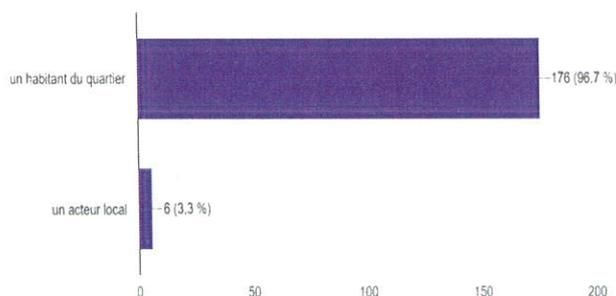
Votre âge ?

182 réponses



Etes vous ?

182 réponses



2) Les attentes des habitants

Afin de laisser les habitants et partenaires s'exprimer sans orienter leurs réponses, le service a fait le choix de poser des questions ouvertes.

a) Quelles sont vos attentes concernant les projets menés dans le quartier de la Madeleine ?

Tous âges confondus, la principale attente des habitants du quartier de la Madeleine concerne l'aménagement urbain. En effet, cela fait plusieurs années qu'ils sont sollicités dans le cadre du renouvellement urbain. Les habitants ont besoin de voir s'amorcer la transformation du quartier. L'état des voiries et des trottoirs sur l'ensemble du quartier de la Madeleine est très délabré et parfois même dangereux. Leur utilisation avec des poussettes ou fauteuils roulants est très compliquée.

L'hygiène et la propreté sont aussi des sujets prégnants. Les déchets ont envahi le quartier tant au pied des containers que dans les espaces publics. La majeure partie des habitants du quartier n'étant pas véhiculée, il est courant de voir des encombrants obstruer l'accès aux containers semi-enterrés. Bien que les partenaires (bailleurs, ville, Smirtom et prestataires) soient mobilisés pour intervenir dans les plus brefs délais, la récurrence et la répétition de ces désagréments en font un point à travailler et à améliorer.

La sécurité est la seconde réponse la plus donnée par les habitants du quartier.

Les habitants ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier. La propagation de la « petite délinquance » (dégradations, bagarres, incivilités..) est un frein à l'appropriation de l'espace public par les habitants.

La crise énergétique a obligé les élus à prendre des décisions concernant l'éclairage public. Dans le quartier, ces mesures ont renforcé le sentiment d'insécurité notamment pour les personnes qui terminent tard ou commencent tôt leur journée de travail.

b) De quoi avez-vous besoin pour bien vivre dans le quartier de la Madeleine ?



La sécurité :

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), La Madeleine figure parmi les QPV les plus défavorisés de France : 62 % des 1230 habitants de ce quartier vivent sous le seuil de pauvreté. Il totalise 614 logements sociaux (soit 40 % des logements sociaux de la ville) et 51 % de familles monoparentales. En 2020 et 2021, les derniers chiffres de la délinquance sont marqués par la crise sanitaire et par la baisse des atteintes aux biens, mais aussi par l'augmentation des violences intra-familiales. L'autre tendance marquante concerne les infractions routières liées à l'alcool ou à l'usage de stupéfiants. Même si la ville connaît des faits de délinquance limités en comparaison du reste du territoire national, elle n'en reste pas moins confrontée à des problématiques d'insécurité du quotidien.

II. LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

A. Le Contexte

1) Le seuil de pauvreté

Retenu comme critère à partir duquel est apprécié l'écart de développement économique et social par rapport au territoire national et à l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier, le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian.

2) Les données fiscales

Les données fiscales sont issues de la base Filosofi de 2019. Les données de population sont issues du recensement de population (RP) de 2018.

Population RP 2018 Insee	Population (arrondie à la centaine supérieure) Filosofi 2019	Revenu médian déclaré du QP Filosofi 2019	Seuil de revenu pour l'unité urbaine Filosofi 2019	Seuil de revenu national médian 2019 Insee
1118	1000	6 775 €	12 400 €	22 040 €

Le QPV de la Madeleine était inscrit dans les quartiers « potentiellement sortants » du fait de sa population recensée au 1er janvier 2018 à 1 118 habitants. Compte tenu des déconstructions qui vont être engagées dans le cadre du programme NPNRU, avec reconstitution de l'offre de logement hors du QPV, la population du quartier serait vraisemblablement comprise à terme entre 900 et 1100 habitants. Avec son contour actuel, à l'issue du programme NPNRU, ce quartier serait donc très proche de la limite des 1000 habitants retenu pour définir un quartier prioritaire de la politique de la ville.

3) Méthode retenue

Une première approche de contour a été menée pour les QPV « potentiellement sortants » grâce à des outils de cartographie et d'information : Géoportail, SIG Ville, Google Maps, Google Street View, et à la connaissance du territoire liée aux visites des QPV menées antérieurement.

En première approche d'évaluation, dans l'attente de la vérification par l'ANCT, le parti a été pris d'adopter des coefficients d'occupation des logements selon le type d'habitat :

— collectif ancien (de plain-pied ou en immeuble à étages) : 2 habitants par logement ; —

collectif récent : 1,5 hab/lgt ;

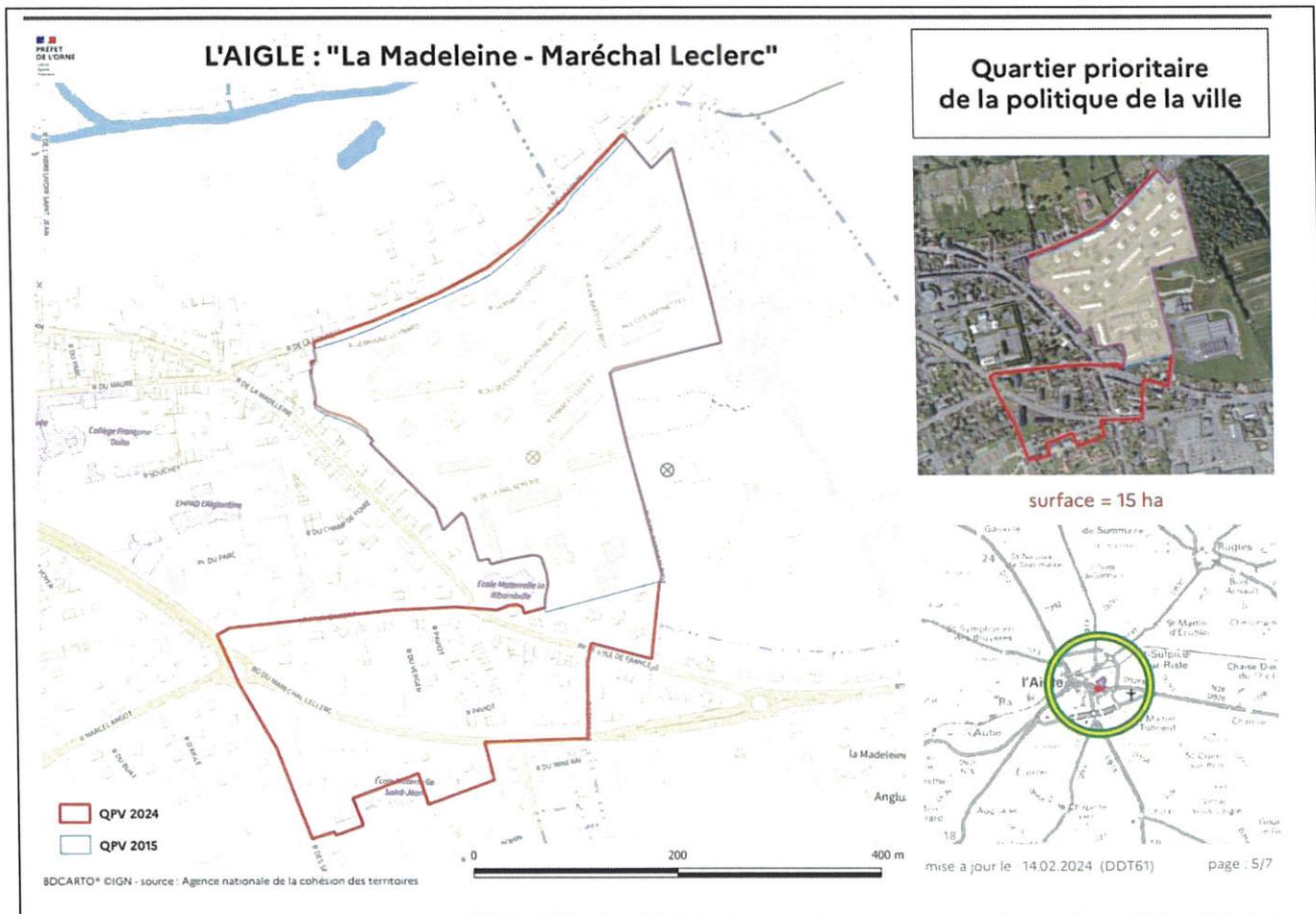
— maison individuelle ancienne (jumelée ou non ou en bande) : 1,8 hab/lgt en considérant la présence de personnes plutôt retraitées ou âgées ;

— maison individuelle récente : 2,2 hab/lgt en considérant qu'il s'agit de couples plus jeunes avec souvent un ou plusieurs enfants, notamment en lotissement non fléché LLS.

Il a également été retenu le fait de ne pas intégrer systématiquement toutes les zones d'espaces verts au sein des QPV redessinés de façon à pouvoir éventuellement les réserver à un autre usage, notamment dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logement qui pourrait être imposée lors d'un nouveau programme.

Le quartier de La Madeleine-Maréchal Leclerc, comme représenté dans la cartographie suivante compte 1200 habitants.

La ville de L'Aigle compte 7 824 habitants lors du recensement de 2021¹ ; la population du quartier prioritaire représente donc plus de 15 % de la population globale de la ville.



¹Source : Insee, Recensement de la population 2021

B. Les premiers chiffres

Le quartier prioritaire La Madeleine-Maréchal Leclerc compte aujourd'hui 1200 habitants.

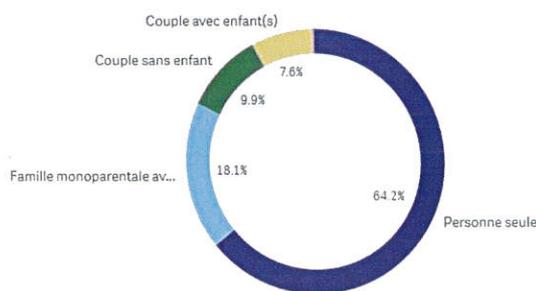
1) Le patrimoine

Ce nouveau périmètre ajoute 115 logements supplémentaires répartis entre les deux bailleurs sociaux Orne Habitat (103 logements) et Logissia (12 logements).

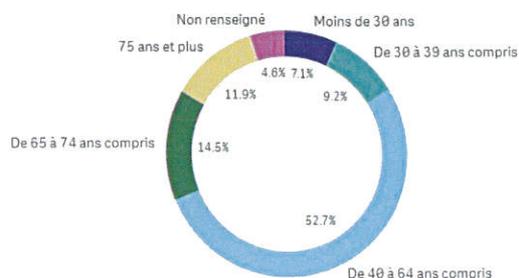
Le parc total du quartier prioritaire passe de 577 logements à 692 logements répartis sur les 2 bailleurs sociaux du territoire Orne Habitat (600 appartements dont 38 labellisés Habitat Senior Service) et Logissia (92 logements).

Pour une majorité, ces logements sont en Classe énergétique D.

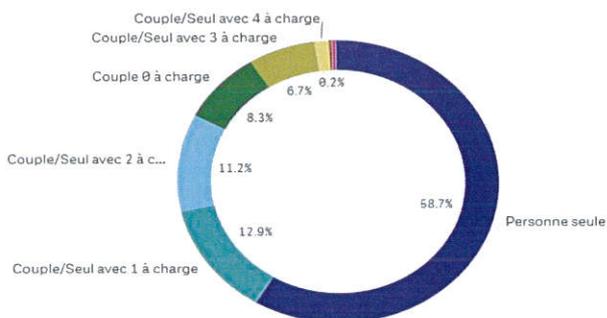
Répartition des comptes par composition familiale



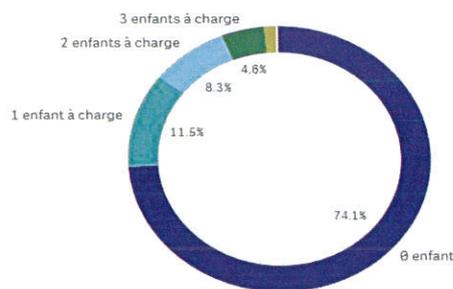
Répartition par tranche d'âge des premiers titulaires



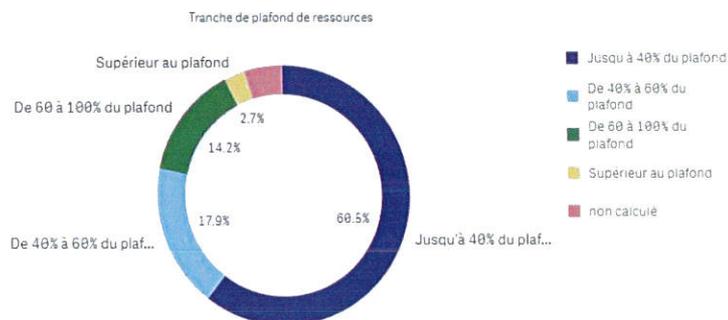
Répartition par nombre d'occupants



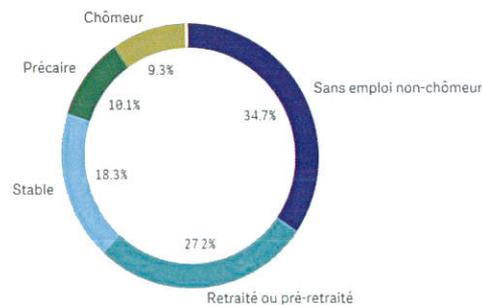
Répartition des comptes par nombre d'enfants à charge



Répartition par tranche des plafonds de ressources

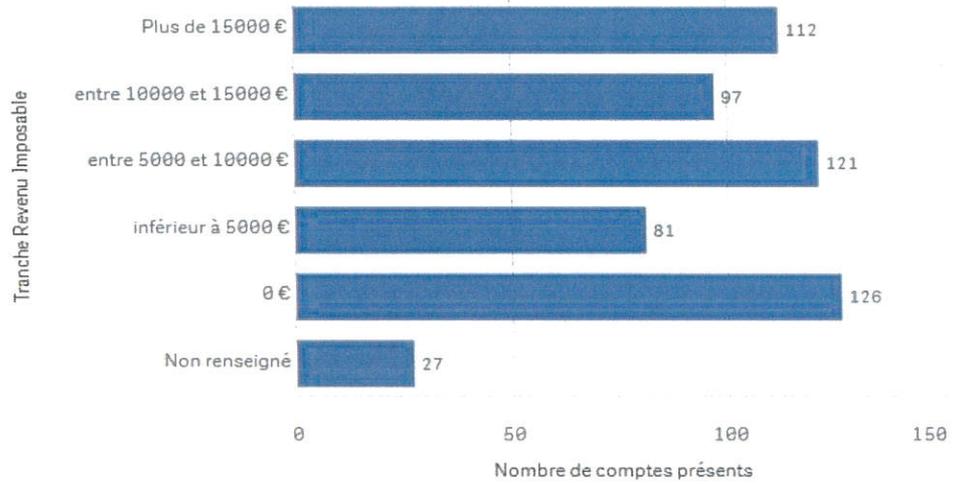


Répartition par situation professionnelle

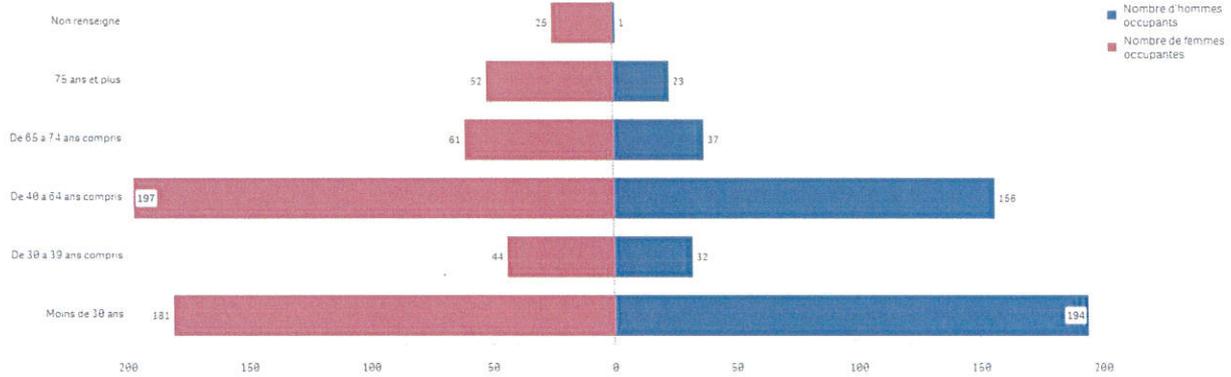


2) Occupation sociale du patrimoine en QPV

Locataires présents par tranche de revenus imposables



Pyramides des âges des occupants



Âge moyen des occupants du parc en 2023 : 40 ans.

Source : Données Orme habitat

III. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

Un temps de co-construction a été proposé aux partenaires à la Mairie de L'Aigle le jeudi 15 février 2024 afin de travailler sur 3 axes :

- Cohésion sociale
- Emploi, économie et insertion
- Cadre de vie et sécurité

Pour chaque groupe, une fiche de travail a été préparée avec comme base de travail le rappel des constats. Les participants ont été appelés à échanger sur ce qui fonctionnait, ne fonctionnait pas ou moins bien. Naturellement la définition des objectifs est apparue. Les partenaires ont ensuite eu une réflexion commune autour de propositions d'actions.

Ce temps d'échange a permis de remobiliser tous les acteurs du contrat de ville, et a également permis des rencontres interprofessionnelles qui ont donné lieu à des échanges intéressants, riches et constructifs.

Au total, plus de 30 partenaires locaux issus de domaines variés se sont mobilisés :

- Associations,
- Collectivités
- État
- Entreprises
- Organisme de formation et d'accompagnement en insertion
- CAF
- Collèges, lycée...

Ce travail a permis de confirmer les orientations apparues au travers de la concertation citoyenne et de l'évaluation finale.

Ainsi chaque groupe a mis en évidence les priorités du nouveau contrat de ville 2024-2030.

À partir de l'ensemble de ces données et des attentes des partenaires et habitants, les grands enjeux ont été identifiés.

A. COHÉSION SOCIALE

1) Constats

Les premiers éléments inquiétants sur le quartier prioritaire sont des indicateurs de santé défavorables. Le quartier La Madeleine-Maréchal Leclerc suit l'évolution de la population du territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, vieillissante. Comme évoqué auparavant dans les données d'Orne Habitat, on compte parmi les ménages locataires un nombre important de personnes seules et des familles monoparentales de plus en plus nombreuses. La fragilisation des habitants due au taux de pauvreté élevé entraîne une grande précarité.

La proportion de familles monoparentales avec au moins un enfant mineur est en constante augmentation sur le quartier. Il est indispensable de renforcer le soutien à la parentalité, qui consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Ces indicateurs ont un impact sur la santé des habitants et de fait sur leur espérance de vie. Il est noté une divergence de ressenti entre les habitants et les professionnels : en effet, les premiers déclarent être plutôt en bonne santé alors que les professionnels s'inquiètent de l'état de santé physique et mentale des habitants du quartier.

Enfin, un travail doit être réalisé afin de remobiliser la participation citoyenne et de permettre aux habitants de donner leur avis et de formuler des propositions. Ainsi les habitants pourront s'inscrire dans une approche du développement du pouvoir d'agir (DPA), c'est-à-dire qu'ils chercheront à réunir les conditions nécessaires à leur mieux-être et à être en position d'acteur face aux difficultés qu'elles rencontrent.

2) Objectifs stratégiques et opérationnels

Parentalité et Adolescents

	Indicateurs
Objectif opérationnel 1 : Les partenariats	
Formaliser les partenariats entre les différents acteurs du territoire	Nombre de rencontres, nombre de projets coconstruits, nombres de partenaires mobilisés.
Favoriser les actions culturelles	Nombre de projets réalisés et participations des habitants
Objectif opérationnel 2 : Les espaces conviviaux	
Création d'aménagements extérieurs (bancs, chaises, espaces couverts, tables...)	La réalisation du projet ANRU
Lieu d'accueil des 11 – 15 ans	Création d'un groupe de travail autour de ce thème Nombre de partenaires mobilisés
Objectif opérationnel 3 : Liens scolaire / parentalité	
	Evolution du partenariat Médiateurs et établissements scolaires Nombre de participation aux instances scolaires (équipes éducatives...)
Objectif opérationnel 4 : L'accueil des nouvelles familles	
Poursuivre et soutenir l'action menée par le Conseil Citoyen, les bailleurs sociaux, les différents intervenants sur le quartier prioritaire et la collectivité	Implication des nouveaux arrivants sur les projets et actions

Santé

	Indicateurs
Objectif opérationnel 5 : Actions de prévention	
Création d'un jardin intergénérationnel	Evolution de la fréquentation du jardin partagé du conseil citoyen Implication des habitants dans l'entretien,
Création d'aménagement sport santé	Type d'aménagement prévu dans l'ANRU
Objectif opérationnel 6 : Espaces accueil santé	
Présentation d'intervenants	Nombre d'actions de prévention proposées et taux de participation des habitants
Intervention de professionnels	

3) Le Pôle Animation Sociale

Un axe du projet social 2022 – 2026 du Pôle Animation Sociale est de soutenir la parentalité. A la suite de la crise sanitaire, les familles du territoire ont pu rencontrer des problématiques sociales, économiques, éducatives, relationnelles.

En parallèle, dans les quartiers prioritaires les parts des familles nombreuses et celles des familles monoparentales sont plus importantes que la moyenne nationale.

Afin d'accompagner les familles dans le soutien à la parentalité et dans leur capacité d'agir, 4 objectifs stratégiques ont été définis :

- Accompagner les parents dans leur rôle parental
- Renforcer les liens parents-enfants
- Prévenir l'épuisement parental
- Coordonner l'action famille sur le territoire

Chaque objectif sera réalisé par différentes actions permettant de renforcer les compétences des parents

C'est ainsi que plusieurs dispositifs sont soutenus financièrement pour des actions de soutien à la parentalité :

- **LAEP** - Lieu d'Accueil Enfants Parents
- **CLAS** - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- **REAAP** – Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- **Espace de rencontre** – Lieu d'aide au maintien et au rétablissement des liens entre enfants et parents
- Médiation familiale – prévenir la rupture des liens familiaux et favoriser la coparentalité
- Ludothèque – espace dédié aux jeux et favorisant le lien social
- Cette offre est complétée notamment par l'intervention : d'éducatrices des services sociaux, de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) auprès d'ADOM 61

4) Engagement de L'Etat

Objectif stratégique : Soutenir la parentalité en accompagnant les parents dans l'éducation de leurs enfants

Objectifs opérationnels :

- Développer les actions de coéducation et renforcer les liens avec les familles ;
- Soutenir la parentalité en accompagnant les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- Développer l'« aller-vers » les familles ;
- Promouvoir les actions favorisant l'inclusion numérique.

Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux soins et à la prévention en santé des habitants des QPV

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser les outils spécifiques de prévention sur l'ensemble des quartiers prioritaires : contrats locaux de santé, ateliers santé-ville, coordonnateurs en promotion santé ;
- Rendre visibles les enjeux spécifiques aux femmes des quartiers prioritaires (santé sexuelle et reproductive, tabou des règles, précarité menstruelle...) ;
- Soutenir les initiatives visant à améliorer l'accès aux soins des habitants des QPV.

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

1) Constats

Les habitants du quartier prioritaires cumulent les freins à l'accès l'emploi (mobilité et garde d'enfant). Ces freins sont accentués par le nombre important de familles monoparentales. Des solutions en faveur de la mobilité telles que la navette ou le prêt de véhicule existent, mais ne sont pas suffisamment développés sur notre territoire.

Il est nécessaire de renforcer les dispositifs de remobilisation des habitants. Trop souvent, une partie du public est perdue d'un dispositif à l'autre.

2) Objectifs stratégiques et opérationnels

Développer, adapter et mutualiser l'offre de mobilité

	Indicateurs
Objectif opérationnel 1 : Mobilité	
Développer l'usage du vélo électrique en faveur des personnes en insertion (option d'achat, location longue durée, cours d'apprentissage du vélo)	Réflexion CDC / ville sur la mise en œuvre d'un groupe de travail Création d'un groupe de travail mobilité
Favoriser et promouvoir tous les types de déplacement (navette, transport à la demande...)	Réflexion autour d'outils favorisant la mobilité
Objectif opérationnel 2 : Améliorer la communication sur les actions mises en œuvre par les acteurs de l'insertion et systématiser l'aller-vers	
Développer la communication sur les dispositifs	Coordination d'une programmation annuelle ou pluriannuelle d'évènements type FORUM sur les différents axes du contrat de ville (santé, emploi ; mobilité)
Créer un évènement au sein du quartier qui permettrait de mettre en lumière les dispositifs	Nombre d'évènements réalisés sur le QPV Nombre de partenaires engagés sur chaque évènement Participations des habitants aux évènements
Objectif opérationnel 3 : Travailler sur le savoir-être	
Développer des dispositifs spécifiques de préparation (Ateliers savoir-être, cours FLE, lever la crainte à la séparation mère-enfant, accompagnement jusqu'à la formation)	Indicateurs à travailler avec la DDETSPP

3) Les engagements de l'État

Objectif stratégique : Accompagner et soutenir les initiatives favorisant la mobilité.

Objectif opérationnel : Accompagner le fonctionnement des plateformes mobilité, auto-écoles sociales, structures de mise à disposition de véhicules, actions menées en amont du permis de conduire pour les personnes les plus en difficulté.

Objectifs stratégiques :

- Réduire le taux de chômage et augmenter le taux d'emploi dans les QPV —
- Lever les freins à l'insertion : garde des enfants, mobilité...

Objectifs opérationnels :

- Cibler les dispositifs sur les habitants des QPV : parcours emploi-compétences, contrats d'engagement jeunes, parrainage, apprentissage, insertion par l'activité économique (IAE), accueils en Epide... ;
- Tendre vers 20 % des salariés de l'IAE domiciliés en QPV, notamment en diversifiant les activités proposées ;
- Faciliter l'intégration dans les parcours via le rapprochement insertion par l'activité économique/entreprises adaptées ;
- Déployer les emplois francs quel que soit l'âge et le niveau de formation ;
- Développer et suivre les engagements des membres du club « Les entreprises s'engagent » en faveur des quartiers.

4) Les engagements des collectivités

L'insertion des habitants par l'activité économique et le développement économique

Les clauses d'insertion ont été intégrées dans les marchés des espaces publics et de la résidentialisation.

La CDC et les bailleurs devront communiquer les heures de travail calculées en respectant le pourcentage de 5%.

Nombre d'heures travaillées estimé par Maître d'Ouvrage :

	Montant d'investissement (incluant l'ingénierie)	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
À l'échelle du projet :	19 019 734 €	205 731	5%	10 287
CDC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle	10 427 284 €	103 168	5%	5 158
Orne Habitat	3 191 852 €	37 475	5%	1 874
Logissia	5 400 598 €	65 088	5%	3 254

Prise de contact avec le facilitateur de clauses sociales au sein du Département de L'Orne. Des réunions de travail avec le facilitateur de clauses sociales du Département ont été organisées en décembre 2023 et janvier 2024 afin d'intégrer ces clauses dans les marchés des espaces publics et de la résidentialisation. Le suivi de la clause d'insertion sera également assuré par le Département.

5) Les engagements de la mission locale

Dans sa programmation 2024, la Mission Locale a intégré des actions spécifiques au quartier prioritaire. Une fois par mois, au Pôle Animation Sociale, une permanence est réalisée par une conseillère dédiée au quartier. Le médiateur assure tous les lundis une permanence au Conseil Citoyen de février à juin. Des ateliers spécifiques sont mis en place de mars à juin sur le quartier :

- ✚ Atelier mensuel soutien au code de la route
- ✚ Atelier « Découvert'o'métier »
- ✚ Atelier « Coursopapiers »

La Mission Locale propose un parrainage dating qui se déroulera sur le quartier.

En parallèle, les jeunes du quartier bénéficient des nombreuses actions dans les locaux de la Mission Locale, la programmation se trouve en annexe du contrat.

C. CADRE DE VIE ET SECURITE

Le Quartier de la Madeleine bénéficie d'un projet de renouvellement urbain, cette convention va permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et des usagers en transformant en profondeur et en redonnant une attractivité au quartier. Les objectifs de la convention :

1. Appréhender de manière globale le quartier dans la ville et améliorer son fonctionnement urbain
2. requalifier les espaces extérieurs à l'intérieur du quartier
3. Adapter les équipements publics et les services aux enjeux et aux besoins du quartier
4. Diversifier l'habitat et améliorer le cadre de vie des habitants tout en privilégiant la mixité sociale

En parallèle, les bailleurs sociaux bénéficient de l'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie. Ce dispositif est un levier sur la qualité de vie des habitants. Ainsi, il permet de renforcer l'intervention des bailleurs sociaux, une partie de l'abattement est généralement utilisée pour le sur-entretien du bâti notamment suite à des dégradations. Mais cette exonération de la TFPB donne, également, l'opportunité aux bailleurs de financer des projets à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1) Constats

Depuis le début de L'ANRU, les habitants se plaignent des voiries qu'ils perçoivent comme dégradées. Les espaces verts pas toujours bien entretenus participent à ce sentiment de délabrement du quartier.

A cela, j'ajoute la présence de nombreux déchets et d'encombrants sur tous les îlots de tri disposés sur le quartier.

Les habitants ont développé un sentiment d'insécurité accentué la nuit par le manque d'éclairage public et la coupure à 23 h. Ce sentiment s'accroît avec la présence de petits regroupements d'individus qui s'alcoolisent, se battent et squattent dans les halls d'immeubles ou les caves. Les habitants se plaignent également de la présence de trafic de stupéfiants.

Ces constats avaient été soulevés lors de la réflexion autour du CSI2 (Contrat de Sécurité Intégré) et la Commune de L'Aigle a pris des engagements spécifiques pour le quartier prioritaire lors de la signature du CSI³ sur la période 2022-2026.

2) Objectifs stratégiques et opérationnels

	Indicateurs
Objectif opérationnel 1 : Renforcer la présence humaine sur l'ensemble des champs	
Renforcer la présence humaine auprès des publics fragilisés, notamment la nuit et dans les immeubles	Travailler pour un développement de la Police de proximité
Mettre en place un projet de gestion urbaine de proximité pour veiller au maintien de la qualité de la voirie et de la qualité de vie du quartier pendant les travaux ANRU et après ;	Rédaction et signature de la Gestion Urbaine de Proximité
Objectif opérationnel 2 : Prévention globale, inter partenariale et sur le long terme, en ciblant prioritairement les plus jeunes ;	

Élaborer une action partenariale sur le long terme d'éducation à l'éco-citoyenneté en motivant et mettant en valeur les enfants et les jeunes	Implication du service Développement durable et participation citoyenne de la ville de L'Aigle. Proposition de projets
Objectif opérationnel 3 : Répression des comportements qui nuisent au cadre de vie et au vivre-ensemble	
Renouveler les actions « coup de poing » qui sécurisent les habitants du quartier ;	Ressenti des habitants sur l'atmosphère qui règne sur le QPV Taux de délinquance

3) Les engagements de l'État

Objectif stratégique : Favoriser les relations entre les forces de l'ordre et les habitants des quartiers

Objectifs opérationnels :

- Suivre les indicateurs « actions anti-rodéos » et « contrôles routiers » pour répondre aux attentes exprimées par les habitants ;
- Expérimenter le dispositif de vigilance citoyenne qui s'inscrit dans le cadre de la police de sécurité au quotidien et met en œuvre une solidarité de voisinage ;
- Renforcer l'intervention du délégué à la cohésion police-population au sein des quartiers prioritaires

Objectif stratégique : Agir contre les trafics de stupéfiants

Objectifs opérationnels :

- Mener un travail de pilonnage des points de deal et de démantèlement des réseaux de trafic de stupéfiants ;
- Mobiliser le dispositif d'amendes forfaitaires délictuelles pour lutter contre l'usage de stupéfiants ;
- Mener des actions de sensibilisation contre les addictions en direction des publics exposés

Objectif stratégique : Accompagner les projets de renouvellement urbain

Objectifs opérationnels :

- Mener à bien les trois programmes de rénovation urbaine de l'Orne (Flers, Argentan et L'Aigle) ;
- Soutenir la rénovation et la réhabilitation énergétiques des logements sociaux des QPV ;
- Mobiliser les outils d'aide à l'investissement : DPV, DSIL, DETR, FNADT, fonds vert sur des projets dans les quartiers.

Objectif stratégique : Favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la ville

Objectifs opérationnels :

- Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers prioritaires de la ville ;
- Prendre en compte les enjeux de mixité sociale lors des démolitions et reconstructions dans les QPV : diversifier l'offre de logement, favoriser les mobilités.

4) Les engagements des collectivités

La ville de L'Aigle et la CDC des pays de L'Aigle travaillent ensemble afin que le projet de renouvellement urbain engagé sur le quartier de la Madeleine soit mené à bien. Un travail de communication vers les habitants est également engagé afin de les tenir informés de l'avancée des travaux.

La ville de L'Aigle et la CDC des pays de L'Aigle travaillent sur la mise en place de la gestion urbaine de proximité (GUP).

Le Préfet

Sébastien JALLET

Le Maire de L'Aigle

Philippe VAN HOORNE

Le Président de la communauté
de communes des Pays de
L'Aigle

Jean SELLIER

Le Président du Conseil Régional
de Normandie

Hervé MORIN

Le Président du Conseil
départemental de l'Orne

Christophe DE BALORRE

La Procureure de la République
d'Alençon

Laëtitia MIRANDE

Le Directeur Général de
LOGISSIA

Stéphane AULERT

Le Directeur d'Orne Habitat

Christophe BOUSCAUD

Le/La représentant(e) du Conseil
citoyen de la Madeleine

Régine FOURMONT

Directeur Régional de BPI
Normandie

Florent LEPERT

Le Directeur Territorial de France
Travail par délégation la Directrice
de L'agence de L'Aigle

Vanessa COOREN

Le Président de la Mission locale
L'Aigle Mortagne-au-Perche

Jean-Marie GOUSSIN

Le Directeur Académique des
Services de l'Éducation
Nationale

Jean-Luc LEGRAND

La Directrice Régionale des
Affaires Culturelles de
Normandie

Frédérique BOURA

Le Directeur de L'Agence
Régionale de santé

Thomas DEROCHE

Le Président de la CAF
d'Allocations Familiales de l'Orne

Jean-Luc LETELLIER

Le Directeur de la CAF
d'Allocations Familiales de
l'Orne

Emmanuel KLEIN

Le Président du Comité
Départemental Olympique et
sportif Français

Stéphane CORVEE

Le Président de la Chambres des
Métiers de L'Artisanat pour
ordre, Le Président de la Section
de l'Orne

Bruno BALLOCHE

Le Président de la Chambre des
Commerces et de l'Industrie
Portes de Normandie

Cécile GOUDAULT